



Communiqué de presse

Paris, le 21 Juin 2019

L'ACPR et les relations Covéa / Scor

L'ACPR constate que les discussions entamées entre Covéa et Scor pour régler leurs différends n'ont pas abouti à ce stade, et le regrette. Elle continuera comme c'est son rôle à superviser avec attention l'évolution de la situation de ces deux groupes, et notamment de la gestion des risques en résultant.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>